

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 avril 2021

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, SCHWARTZ Pierre, Mme JAOUAD Marie-Christine, M. SAUVEGET Nicolas, Mme KOCH Claudine, MM. GANGLOFF Claude, WILSIUS Régis.

Absents : Mme DRUI Anne a donné procuration à M. LEONARD Vincent.
M. CONRAD Alexandre a donné procuration à Mme KOCH Claudine.
M. DRUI Daniel a donné procuration à M. SCHWARTZ Pierre.
MM.DRUI Philippe et Mme ROHR Sophie avec excuses.

La séance débute à 9 heures 30 à la salle A.J.L.C.

Le compte rendu de la réunion du 13 mars 2021 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Régis WILSIUS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire : Rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim.

020-2021 Rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim: Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité le rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim.

L'inspection de La Petite Pierre ainsi que le consistoire de Sarre-Union ont donné leur accord à cette modification. Les conseils presbytéraux des deux paroisses ont également approuvé ce rattachement.

La nouvelle paroisse prendrait le nom de « paroisse de Herbitzheim – Oermingen - Sarralbe ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

021-2021 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à des parcelles bâties cadastrées :

- ° section 5 parcelle n° 1/23 « 9, rue du 22 Novembre » de 10,00 ares.
- ° section 5 parcelle n° 142/23 « 9, rue du 22 Novembre » de 22,03 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

022-2021 Subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers: Le maire fait lecture de la demande du Lt. Estelle KENENS SCHWARTZ, cheffe de l'U.O des Etangs Saint-Jean Rohrbach, du 22 mars 2021, pour le remboursement des frais d'assurance pour 16 sapeurs-pompiers actifs, à hauteur de 736 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention d'un montant de 736 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Jean Rohrbach.

023-2021 Adhésion 2021 aux Amis du Pays d'Albe : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, adhère à l'association « Les Amis du Pays d'Albe » pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est de 25 €, qui sera versé à l'association.

024-2021 Compte de gestion 2020 – Lotissement : Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le SGC de SARREGUEMINES accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ Après s'être assuré que le SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

■ Déclare, à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le SGC, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ; ni réserves de sa part.

025-2021 Compte administratif 2020 – Lotissement : Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Vincent LEONARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cyrille FETIQUE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
COMpte ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE POUR LE SERVICE LOTISSEMENT 2020 en €						
Résultats reportés	228 767,28			147 783,36	80 983,92	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	228 767,28			147 783,36	80 983,92	
Résultats clôture	228 767,28			147 783,36	80 983,92	
Reste à réaliser		228 767,28	147 783,36			80 983,92
Totaux Cumulés	457 534,56	228 767,28	147 783,36	295 566,72	161 967,84	80 983,92
RESULTAT	228 767,28			147 783,36	80 983,92	

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

026-2021 Vote des taux des taxes communales 2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des conseillers présents, fixe les taux des taxes locales de 2021 aux valeurs suivantes :

F.B. : 11,89 % passe à **26,15%**, avec l'intégration des 14,26 % du Département de la Moselle.

F.N.B : **44,89 %**

027-2021 Budget primitif 2021 - Lotissement : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget comme suit :

section d'exploitation :

Dépenses :	353 765,28 €
Recettes :	353 765,28 €

section d'investissement :

Dépenses :	291 265,28 €
Recettes :	291 265,28 €

028-2021 Transfert de crédits budgétaires : Le maire informe le conseil municipal que la demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement a été acceptée conjointement par la Direction générale des Finances publiques et par la Direction générale des collectivités locales.

Le montant autorisé est de 84.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les opérations ci-dessous :

° Section Investissement

Dépenses : chapitre 040 – mandat au compte 1068 de 84.000 €

° Section de fonctionnement

Recettes : chapitre 042 – titre au compte 7785 de 84.000 €

029-2021 Budget primitif 2021 – Budget principal : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget comme suit :

section de fonctionnement :

Dépenses	653.433,29 €
Recettes	653.433,29 €

section d'investissement :

Dépenses	797.985,08 €
Recettes	797.985,08 €

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021 avec utilisation de la salle A.J.L.C.
- Vaccinations à HOLVING pour 19 personnes de plus de 70 ans.
- En attente de la réponse du Ministère de l'Intérieur pour le transfert des 84.000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.
- AMISSUR 2021 : date de dépôts des dossiers pour le 1^{er} avril 2021. Une demande de subvention sera faite courant septembre 2021 pour l'année 2022.

■ Dématérialisation des demandes d'urbanisme obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

La séance est levée à 11 heures 00.

Publié le 21 avril 2021.

Le maire

Cyrille FETIQUE



M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	M. Pierre SCHWARTZ	Mme Marie-Christine JAOUAD
M. Nicolas SAUVEGET	M. GANGLOFF Claude	Mme KOCH Claudine	M. WILSIUS Régis